



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### organisation

Question écrite n° 61214

#### Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la proposition formulée dans le rapport « Pour rénover l'enseignement supérieur parisien » de Monsieur Bernard Larrouturou le 5 octobre 2009 consistant à demander pour chaque BIU un plan de développement, avec des objectifs adaptés à chaque bibliothèque et suffisamment précis pour que les progrès soient mesurables, notamment sur les registres suivants : développement de l'offre documentaire en accès libre, délocalisation d'une partie des collections et accroissement du nombre des places en bibliothèques ; accroissement des horaires et des périodes d'ouverture ; développement de l'accès à la documentation numérique, sur place et à distance ; accélération de l'effort d'intégration des documents au catalogue numérique Sudoc. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur cette proposition, et le cas échéant, les délais de mise en oeuvre d'une telle mesure.

#### Texte de la réponse

La recommandation n° 19 du rapport Larrouturou concerne les bibliothèques interuniversitaires (BIU) et préconise pour chacune un plan de développement avec des objectifs adaptés et mesurables. Cette recommandation est à mettre en lien avec la recommandation n° 18 sur la rénovation des BIU parisiennes (cf. réponse à la question écrite n° 61215). La modernisation des statuts et du positionnement des BIU constitue en effet un préalable à un renouveau du pilotage scientifique de ces établissements, qui devra se faire en concertation avec les acteurs locaux et dans le cadre de la loi LRU. Cette rénovation permettra de fixer avec les BIU de nouveaux objectifs, concernant notamment : le développement de l'accès libre et l'accroissement des places assises, qui sera facilité par la construction d'un nouveau silo de stockage au Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES), situé à Marne-la-Vallée ; l'accroissement des horaires d'ouverture, qui fait partie des priorités du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, renforcé par l'aide accordée aux établissements dans le cadre du plan Licence, et qui fait l'objet d'un indicateur de performance dans les contrats quadriennaux des établissements depuis 2009 ; le développement de la documentation numérique, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en place de licences nationales (négociation auprès des éditeurs d'achats de documentation électronique pour une communauté large sans restriction aux frontières d'un établissement) et une réflexion sur les accès à distance pour les établissements assurant des missions interuniversitaires ou nationales ; l'accélération de l'effort d'intégration des documents numériques au système universitaire de documentation (SUDOC), en poursuivant notamment les actions d'informatisation des fiches des anciens catalogues papier (rétroconversion) entreprises depuis plusieurs années.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Ciotti](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61214

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé** : Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire** : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 octobre 2009, page 9833

**Réponse publiée le** : 2 février 2010, page 1157